



Le 15 novembre 2016/CC/PR

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 28 SEPTEMBRE 2016**

Corps professoral

MM. M. Sassòli, B. Sträuli, T. Tanquerel, L. Thévenoz, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes E. Cellina (vice-présidente), V. Dubosson, MM. L. Dandelot, A. Schmidlin.

Corps des étudiants

Mme O. Batbuyan, MM. Q. Markarian, M. Pichon, G. van Campenhoudt (président).

Corps du personnel administratif et technique

Mmes S. Kirsch, C. Lager.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusé

M. D. Gfeller, administrateur

Invité

Prof. C. Bovet (point 4)

Secrétaire du décanat

Mme P. Russo

1. Désignation / élection d'un nouveau membre au sein du Bureau représentant du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Le corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche propose Mme Eva Cellina pour le représenter au sein du Bureau du Conseil participatif.

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité, par 13 voix favorables, la désignation de Mme Eva Cellina en qualité de membre au sein du Bureau du Conseil participatif.

2. Election pour la vice-présidence du Conseil participatif de la Faculté parmi les membres du Bureau

Mme Eva Cellina propose sa candidature en qualité de vice-présidente du Conseil participatif. Aucune autre candidature n'est soumise.

Le Conseil participatif de la Faculté élit à l'unanimité Mme Eva Cellina à la vice-présidence, par 13 voix favorables.

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2016

Le prof. L. Thévenoz exprime le souhait que, sur le site de la Faculté et/ou sur les procès-verbaux, soient précisés les vice-président-e et président-e du conseil participatif, ainsi que les membres composant le Bureau et leur adresse email, afin de pouvoir les joindre si besoin est.

La doyenne, Mme C. Chappuis, remarque que sa présence aux séances des 6 avril et 1^{er} juin 2016 n'a pas été mentionnée dans les deux procès-verbaux.

Le Conseil participatif de la Faculté adopte à l'unanimité, par 13 voix favorables, le procès-verbal du 1^{er} juin 2016, sous réserve des modifications qui ont été discutées.

4. Désignation du / de la doyen/ne pour la période du 15 juillet 2017 au 14 juillet 2021, proposition du Collège du corps professoral

Mme C. Chappuis quitte la salle.

Le prof. C. Bovet rappelle quelques points de procédure concernant la désignation du/de la doyen-ne. Il informe également de la méthode suivie par la commission chargée de proposer au Collège des professeurs un seul candidat parmi les postulants, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée. Le Collège du corps professoral de la Faculté a approuvé et a fait sienne la proposition de la commission que le futur doyen soit désigné en la personne du prof. Benedict Foëx qui présente toutes les qualités requises pour ce poste. Le prof. C. Bovet présente le programme du prof. B. Foëx dans le cadre de sa candidature au poste de doyen.

Le président, M. G. van Campenhoudt, invite le prof. B. Foëx à la séance afin de répondre aux éventuelles questions des membres du Conseil participatif.

Le Conseil participatif de la Faculté vote à bulletins secrets sur la proposition qui lui est soumise par le Collège du corps professoral. Les scrutateurs ont été nommés : MM Q. Markarian et M. Pichon.

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité, par 14 voix favorables, la nomination du prof. Benedict Foëx en qualité de doyen de la Faculté, du 15 juillet 2017 au 14 juillet 2021.

Suite à cette nomination, le prof. C. Bovet informera le recteur par écrit de la décision du Conseil participatif.

Mme C. Chappuis revient et informe le Conseil participatif que la vice-doyenne, prof. A. Leuba, a donné sa démission, et soumet la nomination du prof. Sylvain Marchand, membre de ce conseil. Ce dernier a accepté de rejoindre le décanat pour une période

intérimaire jusqu'en juillet 2017, lorsque le nouveau doyen proposera son propre choix de vice-doyen/vice doyenne.

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité, par 14 voix favorables, la nomination du prof. S. Marchand en qualité de vice-doyen.

5. Plan d'études

5.1 Fiscalité des personnes physiques (maîtrise, option automne 2016), M. J.-F. Maraia : examen oral à la place de l'écrit

Mme B. Bertossa présente le point. Il s'agit de la modification de l'examen de fiscalité des personnes physiques qui sera passé sous une forme orale et non plus écrite. Les étudiants suivant ce cours ont été informés par M. J.-F. Maraia.

5.2 Droit patrimonial de la famille (baccalauréat 2^{ème} série, obligatoire automne 2016), prof. A. Leuba, ajout : prestation complémentaire ou de remplacement facultative

Mme B. Bertossa présente le point. Le choix est donné aux étudiants de faire ou non cette prestation facultative. Toutes les informations utiles ont été données aux étudiants par la prof. A. Leuba.

5.3 Séminaire (printemps 2017) : relations bilatérales Suisse - Union européenne (ouvert à toutes les maîtrises), prof. C. Kaddous

Mme C. Gidari Wassmer présente le point. Ce séminaire, dont le titre est « Place de l'Union européenne sur la scène internationale », sera dispensé au printemps prochain

5.4 Séminaire (printemps 2017) : droit des successions (titre à préciser), prof. A. Leuba

Mme C. Gidari Wassmer présente le point. Ce séminaire s'intitulera « Le droit des successions d'aujourd'hui et demain ».

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité, par 14 voix favorables (+1 voix suite à l'arrivée du prof. T. Tanquerel dans l'intervalle), les modifications mentionnées aux points ci-dessus et apportées au plan d'études 2016-2017.

6. Modification de la déclaration d'intégrité

Mme C. Chappuis présente le point. Une déclaration d'intégrité doit être jointe aux mémoires de séminaires ou aux travaux de troisième année (cf plan d'études, p. 62). Dans le but de parer au phénomène du *ghostwriting*, consistant à faire rédiger le travail par un tiers, la Commission de l'enseignement (COENS) propose l'adjonction suivante : « **Je déclare que je suis bien l'auteur-e de ce texte et atteste que toute affirmation qu'il contient et qui n'est pas le fruit de ma réflexion personnelle est attribué à sa source, et que tout passage recopié d'une autre source est en outre placé entre guillemets.** » Un débat s'ensuit sur le texte proposé par la Commission de l'enseignement (COENS). Au vu des diverses propositions, il est proposé de renvoyer le texte en commission.

Le Conseil participatif décide de ne pas renvoyer le texte en commission, par 2 voix favorables, 6 abstentions et 6 voix contre.

Le Conseil adopte le texte proposé par la COENS par 8 voix favorables, 6 abstentions, et aucune voix contre.

7. Introduction d'aspects de procédure dans les cours de de droit matériel

Le Président, M. G. van Campenhoudt présente le point et aimerait ouvrir une discussion pour obtenir plus de lien entre les cours de procédure et les cours de droit de fond. Plutôt que de surcharger les cours de droit matériel, le prof. B. Sträuli propose de demander, dans le cadre du programme qui existe actuellement, que le cours sur les « Eléments fondamentaux de procédure civile et pénale » entre peut-être davantage dans les spécificités du droit positif. Cette question serait à poser aux enseignants.

Une longue discussion s'ensuit. Le prof. T. Tanquerel suggère qu'une réflexion soit menée par la Commission de l'enseignement (COENS) à ce propos, en résistant à la tentation de s'offrir un semestre supplémentaire d'études de base en repoussant des cours à l'ECAV.

Mme C. Chappuis indique qu'il ne lui paraît pas urgent d'alourdir le programme de baccalauréat, soit par un nouveau cours, soit en demandant à tous les enseignants de consacrer une partie des séances à la procédure.

Le Président souhaite que la question soit renvoyée informellement à la COENS.

8. Ordre de passage des examens oraux

Mme O. Batbuyan présente le point. Après les sessions d'examens de juin et août 2016, les étudiants ont l'impression d'inégalités dans l'ordre de passage des examens oraux. Elle propose d'instaurer un système informatique qui répartirait les noms des étudiants uniformément en fonction du nombre d'examens qu'ils ont à passer pour la session en question. Une discussion s'ensuit.

Mme C. Chappuis explique que les contraintes dans l'organisation des examens ne tiennent pas uniquement au nombre d'étudiants et d'examens, mais qu'elles sont liées aux différents programmes, aux locaux, aux facultés - en ce qui concerne les examens passés par des étudiants de différentes facultés – ainsi qu'aux sessions d'examens. Les contraintes sont beaucoup trop importantes pour pouvoir procéder comme proposé.

Mme C. Gidari Wassmer explique l'organisation actuelle des examens et informe qu'un vaste projet de refonte de tout le système informatique concernant les étudiants est actuellement en cours. Ce projet est censé changer toute la gestion informatique du parcours de l'étudiant et réunit un certain nombre de personnes représentant les facultés, les services centraux, etc. Les étudiants-es sont les bienvenus-es dans cette assemblée pour soumettre leurs propositions. Mme C. Gidari Wassmer lance un appel aux étudiants-es de la Faculté de droit afin qu'ils-elles fassent partie de ce programme. Mme O. Batbuyan va se renseigner auprès de l'Assemblée générale de l'Université pour éventuellement en faire partie.

Mme O. Batbuyan se charge de rencontrer le représentant informatique, M. Seydoux, afin de déterminer ce qu'il est possible de faire pour pallier les inégalités de passage.

9. Divers et communications

Le Président informe de la composition de la commission ad hoc article 39bis, al 2 du règlement d'études : M. Sassòli et L. Thévenoz, M. A. Schmidlin, Mmes M. Tritten et C. Salamin. Reste en suspens la question de la représentation du Secrétariat des étudiants et celle de la participation de l'une des conseillères aux études.

Le Président présente les trois nouveaux membres du Conseil participatif présents à partir de cette séance, MM L. Dandelot, Q. Markarian et M. Pichon, et les remercie de leur engagement au sein de ce conseil.

M. M. Pichon intervient pour faire part du manque de places dans les salles et auditoriums en ce début d'année. Les étudiants s'installent même dans les escaliers. Mme C. Chappuis demande à Mme O. Batbuyan de lui faire parvenir une liste des cours, toutes années confondues, pour lesquels il est constaté un manque de place significatif dans les salles.

Mme C. Chappuis remercie Mme O. Batbuyan, M. G. van Campenhoudt ainsi que toutes celles et ceux qui ont participé à la cérémonie d'accueil des étudiants-es de première année du 27 septembre 2016.

La séance est levée à 15h45.